

SARL BONACHERA
10 AVENUE DU LOT



ZA R ivière de meymes
46220 PRAYSSAC
Tél.: 0565306902
Fax : 0565308742
E-mail : peugeotprayssac@orange.fr
Capital : 340000€ Euros
APE 4520A
SIRET 84478161700015
RCS 844781617 cahors
TVA FR61844781617

DES MAISONS POUR DEMAIN
ROUTE DE CARLANE

46250 CAZALS

FACTURE N° 2025000521 du 19/03/2025 - Ets 01

Page 1/1

N° DOCUMENT	N° CLIENT	VOTRE COMMANDE	MARQUE	V.I.N.	N° IMMATRICULATION	KILOMÉTRAGE	N° COMMANDE
18664	1003		DIVERS	VNC1AF130RV000285 REMORQUE ECIM	HC014MC		
DESIGNATION		N° PIÈCE	QUANTITÉ OU TEMPS	C T	PRIX UNITAIRE HORS TAXE	PRIX UNITAIRE NET HORS TAXE	MONTANT
1 ERE IMMATRICULATION REMORQUE VIA ANTS ECIM / CREC				6	31.67		31.67
PRESTATION CERTIFICAT D IMMAT CERTIFICAT D IMMATRICULATION				1	13.76		13.76
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à la date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre du recouvrement art.441-6, I AL. 12 du code de commerce et D.441-5 IB							
TOTAL HORS TAXE			MONTANTS T.V.A acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration			TOTAL T.T.C.	
45.43			1	13.76 0.00%	6	31.67 20.00%	51.76
				0.00		6.33	

www.peugeot.fr

2023 C - DC177A4S - M à J 02/2013 - PARAGON - Tél. : 01 46 49 41 36

COUPON A JOINDRE A VOTRE RÈGLEMENT		
N° DOCUMENT	N° CLIENT	N° COMMANDE
2025000521/1003		
	51.76	

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : "Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.
RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.
ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement."

Payable le : 19/03/2025